

ÉCOLE	MANAGEMENT
CLASSE	3 SIACG - 3 SIGF
MATIERE	FISCALITE DE L'ENTREPRISE
PROFESSEUR	M. RADI Saïd
DATE	Jeudi 09 / 04 / 2009
DUREE	2 heures

## DEVOIR SURVEILLÉ – 2<sup>ème</sup> semestre

Année universitaire 2008 - 2009

- I. Quel est le traitement fiscal de la livraison à soi même en matière de TVA ?  
(Discutez tous les cas possibles)
- II. Expliquez dans quels cas, certaines entreprises exonérées ou hors champ d'application, ont intérêt à choisir d'être assujetties à la TVA.
- III. Quels sont les avantages du régime de débit et quelles sont les entreprises qui ont intérêt à opter pour ce régime ?
- IV. Pour chacune des opérations ci-après, précisez lesquelles sont imposables, exonérées avec droit à déduction, exonérées sans droit à déduction ou hors champ d'application. (Justifiez vos réponses)<sup>1</sup> :
  - Ventes des légumes et des fruits conditionnés.
  - Un détaillant vend en l'état le pain, les semoules, le couscous et les farines.
  - Ventes des machines à coudre à des entreprises de confection.
  - Une entreprise fabrique pour elle-même de la peinture qu'elle utilise pour la finition des ses produits finis.
  - Une entreprise est spécialisée dans le contrôle de qualité des produits destinés à l'exportation.

---

<sup>1</sup> Pour certaines opérations, des informations nécessaires ne sont pas données pour vous permettre de discuter tous les cas possibles.